



Direction des Affaires Scolaires

**2019 DASCO 92** - Divers collèges parisiens-Subventions (15.650 €) dans le cadre du dispositif d'« Action collégiens ».

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris développe dans les collèges de la géographie prioritaire une mission de prévention éducative dans le cadre du programme « Action Collégiens ».

Ce dispositif permet d'organiser des activités dans le collège, mais aussi à l'extérieur, lors des congés scolaires et à l'occasion de sorties. L'accompagnement individualisé des collégiens est adapté à leurs besoins. Les référents municipaux éducatifs proposent un accueil quotidien en « club ludothèque », un accompagnement à la scolarité, des sorties culturelles et de loisirs dont certaines en soirée, des week-ends et des séjours de vacances.

Au sein de chaque collège concerné, l'adjoint éducatif mène, de par sa connaissances du public d'élèves, des actions de médiation, d'information et d'accompagnement de ceux les plus en difficulté en concertation avec leur famille et les autres membres de la communauté éducative de l'établissement.

Il dispose à cet effet d'un local (« club ludothèque ») ouvert pendant les récréations, la pause méridienne et également pendant les heures libres de l'emploi du temps des élèves pour l'accompagnement à la scolarité.

Durant l'année scolaire 2018-2019, le programme, déployé dans 39 collèges, a bénéficié à 7.068 adolescents âgés de 11 à 16 ans, avec une relative parité (51% de filles ; 49 % de garçons).

76 % des jeunes concernés par ces actions de prévention éducative avaient entre 11 et 13 ans, et presque un tiers étaient en classe de 6<sup>e</sup>. 1 652 collégiens ont bénéficié d'un accompagnement à la scolarité. 4 699 élèves (66 % des jeunes accueillis) ont participé aux activités du « club ludothèque » et 1 647 aux sorties organisées dans le cadre des projets pédagogiques.

Par ailleurs, 2 192 places en séjours de vacances et week-ends ont été ouvertes pour assurer la continuité éducative dans un cadre ludique et propice à l'épanouissement des jeunes.

Pour l'année scolaire 2019-2020, ce programme est renforcé par la création de 2 clubs supplémentaires dans les collèges Modigliani (15e) et Henri Bergson (19e), ce qui porte à 41 le nombre d'établissements bénéficiaires du dispositif.

Afin de permettre aux adjoints éducatifs de poursuivre leurs actions de prévention éducative, il vous est proposé d'attribuer un financement de 1.000 euros aux clubs de ces 2 nouveaux collèges, et de 350 euros pour les 39 clubs en renouvellement de dotation.

Les subventions de fonctionnement versées aux EPLE, serviront à l'acquisition ou au remplacement des fournitures suivantes :

- livres ou documentation pour la bibliothèque du club ;
- jeux de chiffres ou de lettres pour la ludothèque ;
- fournitures pour les séances d'aide aux devoirs ;
- fournitures spécifiques pour la mise en place d'ateliers (conte, lecture, etc.) ;
- matériel nécessaire à l'aménagement du club (affichage, panneaux d'information) et à sa gestion (cahiers de liaison, registres de présence, rédaction de projets et rapports, etc.).

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris